

PROTECTION CONSTITUTIONNELLE DES ANIMAUX: POURQUOI? COMMENT?



Michel Vandenbosch Président GAIA

Audition, Commission des Affaires Institutionnelles, Sénat Bruxelles, 17 mars, 2023









MÉTHODOLOGIE

CIBLE



La population belge

TAILLE DE L'ÉCHANTILLON



N = 1744

QUOTA:



Quota:

- Âge
- Sexe
- Province
- Classe sociale

MÉTHODE DE COLLECTE DE DONNÉES



En ligne, le panel Sprint d'Ipsos

DURÉE



2 questions

PÉRIODE DE TERRAIN



07/02/2023

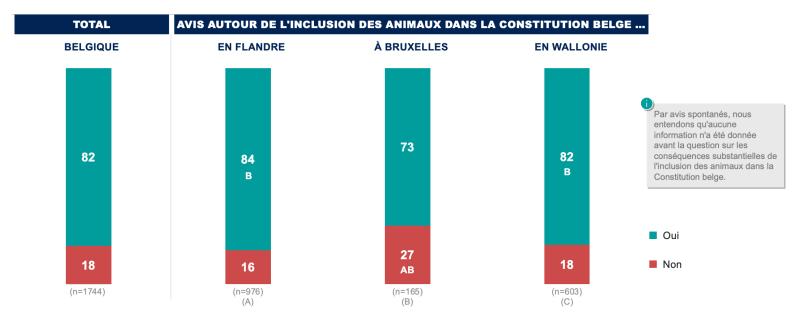






AVIS SPONTANÉS AUTOUR DE L'INCLUSION DES ANIMAUX DANS LA CONSTITUTION BELGE

4 Belges sur 5 pensent spontanément que les animaux devraient être inclus dans la Constitution belge. Les Flamands et les Wallons sont plus enclins à vouloir inclure les animaux dans la Constitution que les Bruxellois.



Base: Le panel Sprint d'Ipsos en Belgique (n=1744)

Question: Q1. Selon vous, le respect des soins aux animaux et la protection de leur bien-être devraient-ils être inscrits dans la constitution belge?

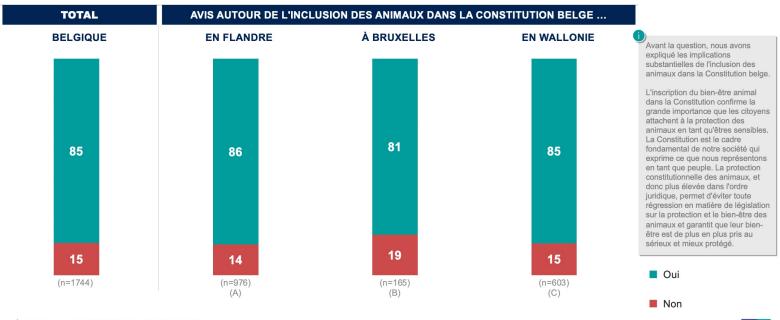






AVIS SUR L'INCLUSION DES ANIMAUX DANS LA CONSTITUTION BELGE APRÈS AVOIR REÇU UNE EXPLICATION DES IMPLICATIONS SUBSTANTIELLES

Après avoir reçu des informations supplémentaires sur les implications substantielles de l'inclusion des animaux dans la constitution belge, 85 % des Belges pensent que les animaux devraient être inclus dans la constitution.



Base: Le panel Sprint d'Ipsos en Belgique (n=1744)

Question: Q2. Après avoir lu l'explication ci-dessus, trouvez-vous que le respect des soins aux animaux et la protection de leur bien-être devraient être inscrits dans la constitution belge?





- 2017: 83 % (IPSOS)
- 2019 : 152 000 signatures remisent au premier ministre Charles Michel (MR); Nouvelle pétition lancée récemment : 7078 signatures
- 2022: 87 % (...): enquête scientifique effectuée en Région flamande (Heyndrickx, Aerts, Citizen views on animal welfare in Flanders: in: Donald Bruce and Ann Bruce (eds): Transforming Food Systems: Ethics, Innovation and Responsibility, Wageningen Academic Publishers)





EVOLUTION-TRANSITION DES LOIS RELATIVES à LA PROTECTION/LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX

- 1929-1964-1974
- 1986:
 - protéger les animaux contre la cruauté humaine tout en améliorant le bien-être animal dans un sens physique ainsi que dans un sens psychique

Paul De Keersmaeker: "premier pas vers des droits pour les animaux"

- 1995:
 - interdiction des courses de chevaux en rue
 - interdiction de la vente de chiens et de chats sur les marchés publiques et expositions
 - introduction de la liste positive pour mammifères (42 espèces autorisés)
- 1998:
 - compétitions utilisant des animaux: seulement avec des chevaux, chiens et pigeons + encadrement
- 2005:
 - interdiction de tests sur animaux (ingrédients + produits finis des cosmétiques)
- 2008:
 - interdiction du commerce de produits de phoques + importation des peaux de chiens et des chats
 - interdiction des tests sur animaux dans le cadre du développement de produits de tabac
 - interdiction des tests sur les grands singes (chimpanzés, gorilles, orang-outan)
- 2013:
 - interdiction des animaux sauvages dans les cirques (entrée en vigueur: 2014); validée par la Cour constitutionnelle (2015)
- 2014:
 - BEA compétence régional + 3 ministres du BEA





Région wallonne exemples:

- 2015: interdiction de l'élevage d'animaux à fourrure + stérilisation obligatoire des chats (errants + de compagnie)
- 2017: interdiction de l'abattage sans étourdissement sans exception pour des motifs religieux
- 2018: Code wallon:
 - interdiction de l'élevage des poules pondeuses en cage moyennant une période transitoire
 - interdiction de la détention des mammifères marins en captivité
 - BEA critère pour évaluer les demandes de permis d'environnement
 - + colliers électriques interdits
 - + AGW: **commercialisation des chiens** seulement sur le territoire de la région/l'importation de chiots interdite / nouvelles normes d'élevage



Voice of the Voiceless. Région flamande exemples:

- 2017: interdiction de l'abattage sans étourdissement
 - interdiction de l'élevage d'animaux à fourrure
 - interdiction du gavage pour la production de foie gras
 - interdiction de la participation des chevaux de trait caudotomisés aux démonstrations
 - interdiction de l'usage de colliers électriques (entrée en vigueur 2027)
 - peines plus sévères (max. 5 ans d'emprisonnement; 800000 euro d'amendes, fermeture de l'entreprise, interdiction de détention)





Région Bxl-Capitale exemples :

- 2018: interdiction de l'abattage hors d'un abattoir
 - interdiction du gavage
 - interdiction de mammifères marins en captivité (delphinarium interdit)





3 REGIONS

- stérilisation obligatoire des chats errants + de compagnie
- interdiction de l'élevage d'animaux à fourrure
- 2023: interdiction des poneys de foire
- En cours: **Code** flamand du BEA + **Code** Bruxellois du BEA





STATUT DE L'ANIMAL

- Ordonnance bruxelloise (2018): "Art. 1. Un **être vivant doué de sensibilité**, de propres **intérêts** et d'une propre **dignité qui bénéficie d'une protection particulière**."
- Code wallon, Art. D.1er (2018): "... être sensible qui possède des besoins qui lui sont spécifiques selon sa nature. Le présent Code vise à protéger la sensibilité et à assurer le bien-être animal."
- Code civil 2020
 - 1) Personnes
 - 2) choses
 - 3) Art. 3.39. "Animaux

Les animaux sont doués de sensibilité et ont des besoins biologiques. Les dispositions relatives aux choses corporelles s'appliquent aux animaux, dans le respect des dispositions légales et réglementaires qui les protègent et de l'ordre public."





LA COUR CONSTITUTIONNELLE

- reconnaissance de l'évolution sociétale des normes et des valeurs par rapport à l'importance croissante attachée au BEA
- "La protection du bien-être animal est un **but légitime d'intérêt général** dont l'importance a déjà été relevée, notamment dans l'article 13 du TFUE:
- "L'Union et les Etats membres sont tenus de tenir pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles"
- "La promotion de la **protection** et du **respect** du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles peut être considérée comme une **valeur morale** qui est partagée par de nombreuses personnes. Dès lors, l'objectif est d'éviter toute souffrance évitable aux animaux (destinés à la consommation) relève, d'une part, de la **protection de la morale** et, d'autre part, de la **protection des droits** et des **libertés des personnes qui tiennent au bien-être des animaux** dans leur conception de la vie..."
- La protection du bien-être animal constitue une valeur éthique à laquelle la société belge attache une importance croissante, ainsi que d'autres sociétés démocratiques contemporaines. Il convient de tenir compte de ces évolutions sociales dans l'appréciation du bien-être animal."
- "Il convient de tenir compte de l'évolution des valeurs et des conceptions, sur les plans tant sociétal que normatif, dans les Etats membres."





IPSOS Mai 2022

Echantillon représentatif de 1650 citoyens belges

CONCLUSIONS

LES BELGES SONT PRÉOCCUPÉS PAR LA SOUFFRANCE ANIMALE ET ESTIMENT QUE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL POURRAIT ÊTRE PLUS STRICTE

93 % des Belges sont au moins un peu préoccupés par la souffrance animale. Plus de 6 personnes sur 10 pensent que la législation sur le bien-être animal s'est améliorée ces dernières années, bien que plus de 7 personnes sur 10 estiment que cette législation pourrait être plus stricte.

8 BELGES SUR 10 PENSENT QUE LES RESPONSABLES POLITIQUES DEVRAIENT PRENDRE DAVANTAGE DE MESURES EN FAVEUR DES DROITS DES ANIMAUX

Les tranches d'âge les plus jeunes (18-34 ans) en sont encore plus convaincus que les tranches d'âge plus âgées (35-64 ans).

	Belge	Flandre	Bruxelles	Wallonie
Législation plus stricte	74%	73%	73%	78%
Souffrance animale grand problème	77%	77%	73%	79%
Droit de vivre dignement	83%	81%	82%	86%
Hommes & animaux valeur équivalente	59%	59%	52%	63%





IPSOS Mai 2022

Tuer pose problème	Tout à fait d'accord + plutôt d'accord	Ni d'accord, ni pas d'accord
Viande & produits laitiers	40%	29%
Expérimentation animale	40%	30%
Raisons économiques	40%	29%

Les Belges sont plus nombreux a penser que tuer pour ce vêtir, le folklore, les traditions et la chasse pose problème.

8 Belges sur 10 souhaitent davantage de mesures en faveur des droits des animaux (86% des 18-34 ans).





COUR CONSTITUTIONNELLE suite

"Or, le bien-être animal, en tant que valeur à laquelle les sociétés démocratiques contemporaines attachent une importance accrue depuis un certain nombre d'années, peut, au regard de l'évolution de la société, être davantage pris en compte..."

"Lorsque plusieurs droits fondamentaux et principes consacrés par les traités sont en cause, tels que, en l'occurrence, le droit garanti à l'article 10 de la Charte" (des droits de l'homme) " et le bien-être des animaux consacré à l'article 13 TFUE, l'appréciation du respect du principe de proportionnalité doit s'effectuer dans le respect de la conciliation nécessaire des exigences liées à la protection des différents droits et principes en cause et d'un juste équilibre entre eux."

- légitime
- bien fondé, basé sur la science et l'éthique
- proportionnel





PROTECTION CONSTITUTIONNELLE DES ANIMAUX ET DE LEUR BIEN-ÊTRE : POURQUOI?

- meilleure protection du BEA car niveau de protection plus élevée dans le cadre de la hiérarchie juridique
- conformément à la conception du BEA et aux normes et valeurs partagées par la plupart des citoyens
- conformément à la volonté / le souhait des citoyens comme en témoignent les résultats du sondage IPSOS
- le temps est venu de reconnaître la valeur et l'importance croissante que les citoyens attachent au BEA en intégrant le statut des animaux en tant qu'êtres sensibles qui bénéficient d'une protection de leur besoins de bien-être dans la Constitution, qui reflète ce que les citoyens estiment être fondamentalement important au sein de notre société
- **beaucoup plus difficile** de sous-estimer les infractions des législations en matière de bien-être animal / cruautés / maltraitances: statut juridique plus élevé dans la hiérarchie des normes juridiques = **prise en considération plus sérieuse** par les instances juridiques





PROTECTION CONSTITUTIONNELLE DES ANIMAUX ET DE LEUR BIEN-ETRE : COMMENT?

ART 7 BIS?

- devoir de l'Etat
- bonne intention
- trop symbolique car non soumis au contrôle de la Cour constitutionnelle

ART. 23?

- ajout clair, reflétant la volonté / le souhait de la population : la reconnaissance constitutionnelle des animaux en tant qu'êtres sensibles dont les besoins de bien-être doivent être assurés
- reflète l'importance croissante que notre société attache au bien-être des animaux protégés en tant qu'êtres sensibles à part entière ce qui est loin d'être anodin, insignifiant ou marginal
- évolution logique après la reprise dans la Constitution du développement durable et le droit à la protection d'un environnement sain
- contrôle par la Cour constitutionnelle
- évite de faire marche arrière stand still
- progressif





LA BELGIQUE PRECURSEUR?

- Suisse (1973)
- Inde (1976)
- Brésil (1988)
- Slovénie (1997)
- Allemagne (2002)
- Luxembourg (2007)
- Autriche (2013)
- Egypte (2014)





"Le degré de civilisation d'un pays se mesure par la façon dont les animaux y sont traités" Mahatma Gandhi

"Le véritable test moral de l'humanité ce sont ses relations avec ceux qui sont à sa merci: les animaux." Milan Kundera





















